

BIÉLORUSSIE**L'opposition ne doit pas être étouffée**

Index AI : EUR 49/021/2004

ÉFAI

Mercredi 20 octobre 2004

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CONJOINT D'AMNESTY
INTERNATIONAL ET DE LA
FEDERATION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME**

Les autorités biélorusses viennent une fois encore de violer le droit des opposants politiques et des défenseurs des droits humains à manifester pacifiquement, ont déclaré ce mercredi 20 octobre Amnesty International et la FIDH : des informations font état d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements infligés aux manifestants. Depuis le début de la semaine, des centaines de personnes manifestent dans le centre de Minsk contre les résultats des élections parlementaires et d'un référendum controversé qui a levé les restrictions sur le nombre de mandats du président Loukachenko.

« Cette dernière démonstration de force des autorités biélorusses montre ce qu'il en coûte de s'opposer au président Loukachenko en Biélorussie de nos jours », ont déclaré Amnesty International et la FIDH.

La police antiémeutes a dispersé à coups de matraque des centaines de manifestants pacifiques qui marchaient vers le palais présidentiel en agitant des banderoles portant des slogans comme « Non à la tyrannie ». Une cinquantaine de manifestants ont été regroupés de force dans des autobus. Parmi les personnes détenues et passées à tabac figurent de jeunes militants et des dirigeants de l'opposition. Des journalistes des chaînes de télévision russes Ren TV et NTV auraient également été frappés, et un journaliste de l'AFP placé en détention.

Certains militants mineurs ont été relâchés dans la nuit. Quarante personnes attendent actuellement d'être jugées par le tribunal du quartier Lénine, à Minsk. Elles sont accusées de participation ou d'organisation de manifestations publiques non autorisées ; aux termes du Code administratif, elles risquent jusqu'à quinze jours de prison ou une amende.

Parmi les manifestants placés en détention figurent Pavel Severinets du Front Maladi (Front de la jeunesse) et Anatoli Lebedko, chef du Parti civil unifié. Anatoli Lebedko a reçu de graves blessures et se trouve actuellement à l'hôpital : il souffre d'une commotion, de côtes cassées et peut-être d'une lésion au rein. Pour l'instant, Nikolai Statkevitch, du Parti social-démocrate, a été condamné à dix jours de détention administrative. Artur Finkevitch, un autre membre du Front Maladi, a été condamné à quinze jours de détention administrative, et des membres du mouvement d'opposition de la jeunesse ZUBR ont été condamnés à cinq à dix jours de détention administrative. D'autres manifestants ont reçu des amendes.

« Il s'agit d'une violation manifeste du droit à la liberté d'expression et de réunion. Ces personnes sont détenues pour l'expression pacifique de leur opinion. Amnesty International et la FIDH considèrent toutes les personnes détenues comme des prisonniers d'opinion, et demandent aux autorités biélorusses leur libération immédiate et inconditionnelle », ont déclaré les deux organisations.

Comme il est probable que les manifestations continuent, Amnesty International et la FIDH demandent aux autorités biélorusses de respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que les normes internationales relatives au traitement des manifestants.

Contexte

Les manifestations étaient une réaction à l'annonce par les autorités biélorusses que, lors du référendum tenu le 17 octobre dernier, plus de 77 p. cent des électeurs avaient permis au président Loukachenko, qui détient le pouvoir depuis 1994, d'être candidat pour un troisième mandat consécutif. Selon des observateurs indépendants comme ceux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les élections et le référendum étaient loin de respecter les normes démocratiques.

La Biélorussie est l'objet de critiques constantes de la part des organisations intergouvernementales, pour ses violations flagrantes des normes internationales. En avril 2004, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a critiqué la Biélorussie, citant des informations faisant

continuellement état d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que de harcèlement des organisations non-gouvernementales, des partis politiques d'opposition et des personnes engagées dans des activités démocratiques. La Commission a demandé à la Biélorussie de mettre l'action de sa police et de ses forces de sécurité en conformité avec ses obligations définies par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En mai 2004, le Conseil de l'Europe a rejeté une demande de la Biélorussie de renouveler son statut spécial au sein de cette organisation, statut qui avait été suspendu lorsque le président Loukachenko avait dissous le parlement en 1997



Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>